

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **4 septembre 2018**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

132-18

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 6 août 2018.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	1 039.35
Remise Provinciale	2 633.54
Administration	2 335.60
Conciergerie	171.81
Coordonnateur en loisir	2 216.65
Eau potable	1 074.43
Aqueduc	16.28
Eau usée	65.12
Inspecteur municipal	537.21
Voirie	1 500.67
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien et réparation véhicule voirie	110.52
Panneau de signalisation et balise	171.31
Asphalte froide, quincaillerie voirie	224.18
Nettoyage accident route 297	1 394.93
Gestion des castors	1 839.60
Essence, huile et diesel	421.93

MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (8/12)	1 953.46
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Test évaluation personnel (sélection d'embauche)	173.22
Formation	57.49
Frais de déplacement coord. Loisir	93.60
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	394.10
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	722.19
Téléphone (centre)	75.16
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	385.04
Téléphone (cellulaire)	92.99
Fond d'information du territoire	8.00
Frais de postes (journal)	61.23
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	85.72
Pièces d'aqueduc branchement	134.59
Formation détection fuite réseau aqueduc	1 144.00
Papeterie et fourniture de bureau	346.79
Réparation toilette centre + évier patinoire	273.34
Contrat de service photocopieur	119.78
Analyse eau potable et eau usée	351.82
Désherbage manuel terrassement bureau+parc 2 fois	402.41
Article de quincaillerie, peinture et accessoires	1 569.45
Article de nettoyage	77.68
Don - Fondation Action Santé Matapédia No 127-18	100.00
Colloque ADMQ No 128-18	75.00
Paiement décompte #1 TECQ 2018 No 129-18	133 258.81
	157 709.00

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

133-18

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

134-18 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don, au montant de 1000,00\$, à l'école Sœur-Rachel-Fournier de Saint-Moïse, pour le projet « Une école en pleine nature ».

Maire

135-18 **COLLECTE GROS REBUTS**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts dans le mois de septembre.

Maire

136-18 **REPORT RÉUNION D'OCTOBRE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse reporte la réunion de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 au mardi, 9 octobre 2018, aux heures et lieu habituel à cause des Élections provinciales qui seront tenue le 1^{er} octobre 2018.

Maire

137-18 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE**

Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal

Attendu Que la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal ;

Attendu Que la municipalité de Saint-Moïse désire déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement;

Attendu Que la municipalité de Saint-Moïse désire acquérir les équipements suivants :

- Caméra d'inspection;
- Corrélateur acoustique;
- Détecteur de fuite;
- Localisateur de conduite.

Et les mettre en commun avec les autres municipalités de la MRC de La Matapédia;

Attendu Que le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$

Attendu Que le coût du projet représente un investissement total d'environ 52 500\$;

Attendu Que la municipalité de Saint-Moïse confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit :

- 50% du montant non subventionné réparti en part égale entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;

En conséquence,

Sur une proposition de Monsieur Patrick Fillion appuyée par Madame Nancy Côté, il est résolu :

De mandater la MRC de La Matapédia à :

1. Réaliser et déposer la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal;
2. Effectuer le suivi et la coordination avec le Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire et la municipalité.

Maire

138-18 **TRAVAUX TECO 2018**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les travaux de rechargement en gravier d'une partie du 1^{er} rang.

Maire

139-18 **FORMATION**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des dépenses de frais de repas et de déplacement lors de la formation de 3 jours à Rivière-du-Loup.

Maire

140-18 **ÉQUIPEMENT VOIRIE**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'acquisition d'un coupe-herbe.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h40.

Président

Secrétaire